

Comment en bénéficiaire ?

VOUS ÊTES SALARIÉ :

Après conseil de votre médecin du travail, des informations sur le dispositif vous seront communiquées et vous serez invité à donner votre consentement éclairé (accord du salarié après information) pour vous inscrire en tant qu'acteur central de votre maintien dans l'emploi.

Après étude de votre dossier, le dispositif :

- Organise votre parcours,
- Mobilise les ressources internes et externes nécessaires,
- Informe votre employeur et recueille son avis sur le parcours

VOUS ÊTES EMPLOYEUR :

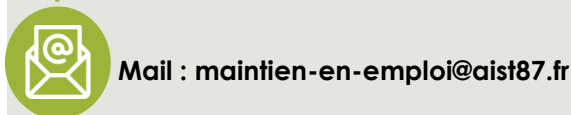
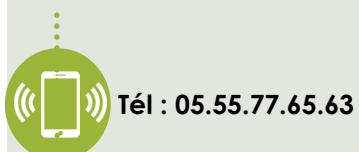
Vous pouvez signaler le plus tôt possible des salariés en difficulté ou des situations à risque à votre médecin du travail qui saisira le dispositif pour vous aider.

QUI CONTACTER ?

L'équipe du dispositif est à votre écoute et vous accompagne dans votre parcours.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- Mme RAVAUD, assistante sociale
- Mme BOUTAUD-PAULHAN, infirmière santé travail
- M. VACCARO, ergonomiste



Santé au Travail

Site web : www.aist87.fr

Mail : contact@aist87.fr



Santé au Travail



DISPOSITIF

DE MAINTIEN
EN EMPLOI

STL Limousin — novembre — Crédits photos : Fotolia, Flaticon



Le dispositif de maintien en emploi

Dans le cadre des missions des services de santé au travail, l'AIST87 a créé pour vous, une entité spécialisée : le dispositif de maintien en emploi « DMEE ». Il s'agit d'une prise en charge pluridisciplinaire permettant de proposer un accompagnement individuel avec des solutions adaptées lorsqu'un salarié rencontre des problèmes de santé.

Qui l'anime ?

- Les médecins référents **DMEE**
- Un ergonome
- Une infirmière en santé au travail
- Une assistante sociale
- Une conseillère en mobilité professionnelle

Les membres du dispositif sont en lien avec les **partenaires extérieurs** : médecins traitant et spécialistes, Service social de la CARSAT Centre Ouest, OPS* CAP EMPLOI-SAMETH*,...

*Organisme de Placement Spécialisé

* Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

ANTICIPER LE RETOUR EN EMPLOI

Notre méthode REAAC



RETOUR EN EMPLOI ANTICIPÉ ET ACCOMPAGNÉ :

Une prise en charge globale du salarié.



SES OBJECTIFS ?

VOUS ÊTES SALARIÉ :

Sur la base d'un bilan fonctionnel, social et professionnel, l'équipe du **DMEE** assure le suivi qui permettra de trouver des solutions à votre situation :

- Par le maintien à votre poste de travail
- Par un reclassement dans votre entreprise
- Par un accompagnement vers une reconversion professionnelle

VOUS ÊTES EMPLOYEUR :

- Vous aider à anticiper des situations à risque et la reprise d'un salarié
- Vous aider à remplir vos obligations en termes de reclassement (étude de postes et/ou des environnements de travail)
- Vous informer dans le domaine du maintien en emploi

**PLUS TÔT LES DIFFICULTÉS D'UN SALARIÉ À SON POSTE DE TRAVAIL SONT CONNUES,
PLUS LES CHANCES DE MAINTIEN EN EMPLOI SONT MULTIPLIÉES.**